

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Passation d'un avenant n° 1 au marché F 15035 relatif aux travaux d'aménagement d'un second parking

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 089-17

objet **RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Passation d'un avenant n° 1 au marché F 15035 relatif aux travaux d'aménagement d'un second parking**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que la Bureau a approuvé, par décision n° 058-15 du 2 avril 2015, le lancement d'un marché de travaux pour la réalisation d'un second parking sur le parc d'activités économiques des Massettes.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : terrassement et réseaux divers,
- lot 2 : réglage, bordures, enrobés et signalisation,
- lot 3 : éclairage,
- lot 4 : espaces verts et revêtements qualitatifs.

Les travaux du lot 1 ont été attribués à l'entreprise Blondet TP pour un montant de 169 954,90 € HT.

Au cours du chantier, la quantité prévue pour le rachat de la terre végétale a été inférieure aux prévisions, induisant un manque à gagner pour l'entreprise de 9 322,50 € HT.

Cet élément conduit à proposer un avenant au marché du lot 1 correspondant à une augmentation de 5,49 % du marché de base, soit un montant global de 179 277,40 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la passation des marchés d'un montant supérieur à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché de travaux F 15035

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F 15035 relatif aux travaux d'aménagement pour la réalisation d'un second parking sur le parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 089-17

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux -
Passation d'un avenant n° 1 au marché F 15035 relatif aux travaux
d'aménagement d'un second parking

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 -
Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19659H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19659H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017